

Syndicat National des Journalistes

Barèmes des piges des agences audiovisuelles

Augmentation au 1er février, +0,4%

Paiement à l'acte		Paiement à la journée (JRI)	
Information, alerte téléphonique	13,09 €	Dossier, enquête (sur sujet précis commandé ou accepté, diffusé ou non) :	
Document commandé ou accepté, diffusé ou non		* pige journalière	76,90 €
papier	31,56 €	Pige pour une journée de travail	
bobino, élément sonore	38,45 €	. Dossier, enquête :	
document visuel	45,34 €	* stagiaire moins d'un an	80,43 €
Journaux radio		* stagiaire plus d'un an	86,31 €
<i>* vacation avec présentation</i>		* titulaire	98,06 €
matin	76,90 €	Permanence	
midi ou soir	51,38 €	* stagiaire moins d'un an	64,82 €
<i>* vacation sans présentation</i>		* stagiaire plus d'un an	69,18 €
matin	51,38 €	* titulaire	78,24 €
midi ou soir	31,56 €		

Reporters d'images : le barème minimum est majoré de 20 % pour les JRI qui assurent en outre la rédaction du commentaire